



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS que les règlements ci-après mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 11 avril 2019 et qu'ils sont entrés en vigueur aux dates suivantes :

RÈGLEMENT 300-28-2019 / Entrée en vigueur : 25 avril 2019

(Date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale du comté de L'Assomption [MRC])

Règlement amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :

- modifier la grille applicable à la zone P2-14;
- modifier la note (305) de la grille C1-02.

RÈGLEMENT 096-1-2019 / Entrée en vigueur : 3 juin 2019

(Date d'émission du certificat de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH])

Règlement amendant le règlement 096-2004 afin de procéder au retrait de la Ville de L'Assomption.

RÈGLEMENT 257-2019 / Entrée en vigueur : 23 mai 2019

(Date d'émission du certificat de conformité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH])

Règlement décrétant un emprunt de 2 400 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 11^e jour du mois de juin 2019.


Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim